



MAROC

DÉCHETS

*La société marocaine
en ordre dispersé contre
la prolifération des déchets*

CE CAS D'ÉTUDE EST UNE ANALYSE RÉALISÉE DANS
LE CADRE DU BILAN DE L'ACTION CLIMAT PAR
SECTEUR RÉALISÉ CHAQUE ANNÉE

TÉLÉCHARGER LE BILAN MONDIAL ET LES AUTRES CAS D'ÉTUDE SUR
WWW.CLIMATE-CHANCE.ORG



CLIMATE
CHANCE



MAROC

La société marocaine en ordre dispersé contre la prolifération des déchets

Rédacteur • L'équipe de l'Observatoire Climate Chance

En accueillant la COP22 à Marrakech en 2016, le royaume du Maroc a su se positionner en figure montante du leadership climatique sur le continent africain. Au cœur d'un espace méditerranéen marqué par la pollution et la prolifération des déchets, le Maroc peine pourtant à concrétiser ses premiers engagements, pris il y a plus de dix ans, pour structurer ses systèmes de collecte et de traitement des déchets. De multiples initiatives existent pourtant, mais semblent encore manquer d'un cadre de gouvernance suffisant pour les coordonner. Comment mettre en cohérence les efforts épars de ce secteur dans un contexte d'augmentation des volumes de déchets produits ?



Grands enseignements



L'État marocain s'est distingué depuis une douzaine d'années par une importante production législative et institutionnelle pour encadrer et impulser l'amélioration de ses systèmes de collecte et de traitement des déchets, dans la lignée de ses ambitions environnementales et climatiques. Malgré le mouvement de décentralisation entamé depuis 2011, le cadre de gouvernance politique pêche néanmoins en efficacité.



Les villes marocaines se sont illustrées par des progrès opérationnels dans la chaîne de collecte, en dépit de faibles capacités de planification régionales, provinciales et préfectorales (17 plans achevés sur 67 lancés). 25 centres d'élimination et de valorisation ont été créés depuis 2008.



Dans la filière « tri-recyclage-valorisation », la priorité est donnée à la professionnalisation de la collecte et à la réduction des taux de mise en décharge. La valorisation énergétique des déchets par biométhanisation (Kenitra, Fès, Oum Azza), incinérations et conversion en CSR avance au prix d'une stagnation des performances de recyclage

(6 % aujourd'hui pour un objectif de 20 % en 2030).



Le secteur privé est un rouage essentiel du dispositif visant à améliorer le traitement des déchets, via les contrats délégués de gestion de services d'hygiène et des décharges. De grandes entreprises (Suez, Lafarge) investissent massivement dans le secteur au Maroc, tandis qu'un écosystème de PME se développe pour proposer des solutions locales, souvent à l'initiative de jeunes entrepreneurs.



Focalisé sur les problématique sociales et les pollutions générées par les décharges sauvages, le Maroc peine encore à diffuser une culture du tri et de sobriété pour réduire la production de déchets à la source, à l'image des difficultés à appliquer la loi ZeroMika.



Enfin, la société civile s'empare largement du sujet, jouant tantôt le rôle de lanceur d'alerte (ZeroZbel contre le plastique, le CPE contre la décharge de Médiouna), tantôt se faisant force de proposition en jouant la carte de la coalition d'acteurs (AESVT, AMCDD).

SOMMAIRE

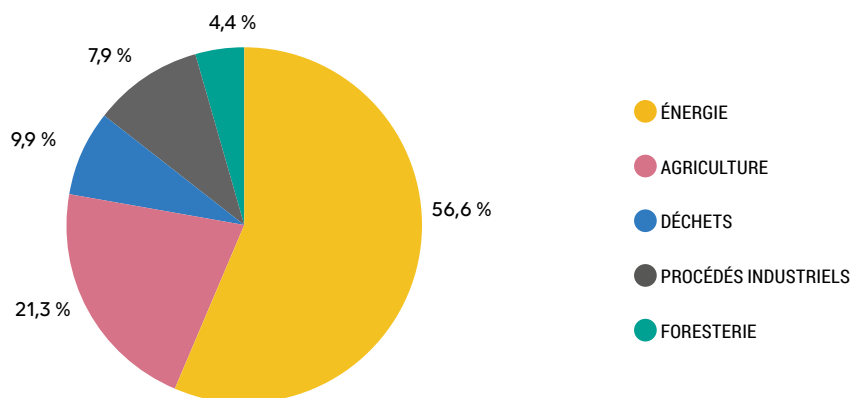
- 1 LES DÉCHETS AU MAROC, UN SECTEUR D'ÉMISSION CLÉ ÉRIGÉ « PRIORITÉ NATIONALE »**
- 2 GOUVERNER LE CLIMAT, GÉRER LES DÉCHETS : UN CADRE NATIONAL AMBITIEUX AUX PROGRÈS INÉGAUX**
- 3 ORGANISER LA COLLECTE, ENCADRER LE TRAITEMENT : LA RESPONSABILISATION CROISSANTE DES TERRITOIRES**
UNE PLANIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS LACUNAIRE MALGRÉ UNE DÉCENTRALISATION RENFORCÉE
PROFESSIONNALISER LA COLLECTE, MODERNISER LES TRAITEMENTS : LES COLLECTIVITÉS AVANCENT DANS LA PYRAMIDE DES DÉCHETS
- 4 LE SECTEUR PRIVÉ ENTRE MOTEUR OPÉRATIONNEL DU TRAITEMENT LOCAL ET FREIN AUX LÉGISLATIONS NATIONALES**
LE SECTEUR PRIVÉ STRUCTURANT POUR RENFORCER LES CAPACITÉS LOCALES DE TRAITEMENT
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, TREMLIN D'UN ENTREPRENEURIAT FLORISSANT
ORGANISER LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES : LA REP ENCORE EN CHANTIER, LES ÉCOTAXES EN DÉBAT
- 5 UNE SOCIÉTÉ CIVILE REVENDICATIVE AU POIDS GRANDISSANT DANS LES POLITIQUES DÉCHETS**
LA SOCIÉTÉ CIVILE FACE AUX NUISANCES LOCALES DES DÉCHETS
DES PROJETS PORTEURS DE SOLUTIONS LOCALES AVEC LE SOUTIEN D'ACTEURS RÉGIONAUX
VERS UN RÔLE DE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

1. Les déchets au Maroc,

un secteur d'émission clé érigé en « priorité nationale »

FIGURE 1

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS GES PAR MODULE (2012) - Source : *Banque Mondiale, (2017), à partir des données du Ministère chargé de l'Environnement (2016)*



Pour l'année 2015, année de référence, le gisement total des déchets au Maroc est estimé à 26,8 millions de tonnes (Mt), hors déchets agricoles, avec une croissance prévue jusqu'à 39 Mt à l'horizon 2030, selon les chiffres publiés dans la Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (2019). Une production de déchets répartie entre :

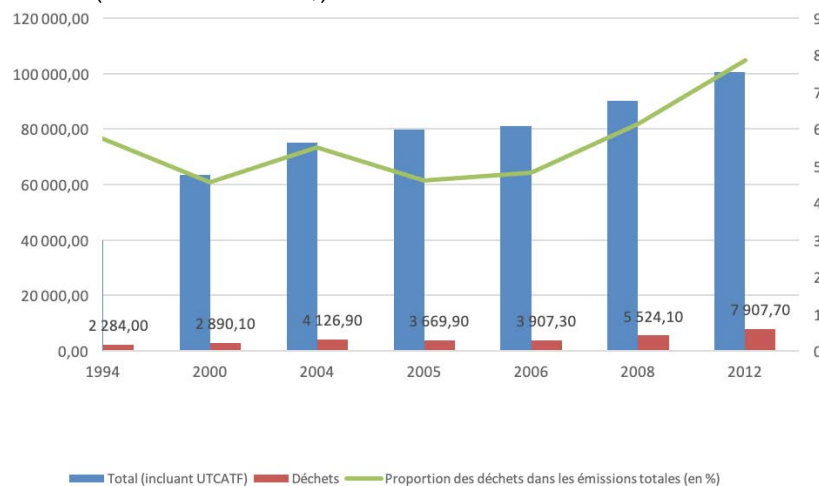
- 7,4 Mt de déchets ménagers et assimilé (DMA), dont 79 % en milieu urbain. En 2017, on recensait 4,7 millions de tonnes de Déchets Ménagers (DM) par an.
- 5,4 Mt de déchets industriels (DI)
- 14 Mt de déchets de construction et de démolition (DCD). ([SNRVD, 2019](#)).

Les déchets représentent une part croissante des émissions de gaz à effet de serre du pays. La Troisième Communication Nationale du Maroc auprès de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) évaluait les émissions totales anthropiques nettes de GES au Maroc à 100,55 MtCO₂eq. en 2012, dont près de 8 % attribuées au secteur des déchets ([Ministère chargé de l'environnement, 2016](#)). Une proportion sectorielle supérieure à la moyenne mondiale – estimée entre 3 % et 5 % – et en constante augmentation : les déchets ne représentaient que 4,6 % des émissions en 2000 (fig. 2).

Ces émissions de GES proviennent à 82 % des décharges de déchets solides, et à 18 % de l'assainissement et du rejet des eaux usées et déjections humaines. **Par ailleurs depuis l'introduction du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) en 2008, le Maroc a très nettement amélioré le taux de dépôt en décharge contrôlée des DMA collectés, passant de 10 % avant 2008 à 44 % en 2015 (Banque Mondiale, 2017).** Le reste de la collecte est déposé dans une des 300 décharges sauvages que compte le pays. De même le taux de collecte professionnalisée, c'est-à-dire opérée par des entreprises privées dans le cadre d'une délégation de service public, est passé de 44 % en 2007 à 86 % en 2015. Des performances dont un effet collatéral est de permettre d'affiner et de préciser la traçabilité des déchets, consolidant ainsi la mesure de leur empreinte carbone.



FIGURE 2

ÉMISSIONS DE GES DU MAROC (EN KILOTONNE CO₂EQ.) - Source : CCNUCC

En effet la gestion des déchets est l'un de ces secteurs dont la fragilité des données quantitatives existantes, tant sur les volumes de déchets que leurs émissions de GES, invite à faire usage de données secondaires, ou « proxy », pour en analyser les dynamiques d'évolution (cf. [Fiche Sectorielle Déchets](#), Climate Chance, 2019). Difficile en effet d'affirmer si les variations nominales décrites plus haut dans ce secteur sont attribuables à une fluctuation des valeurs réelles ou bien à une amélioration des méthodologies de mesure. En témoigne les écarts entre les émissions brutes calculées depuis l'introduction de la nouvelle méthodologie d'inventaire marocaine (encadré 1). Dans une telle situation d'incertitude, il est malgré tout possible d'analyser les progrès du Maroc en matière de gestion des déchets au regard du développement d'instruments réglementaires récents, des innovations du secteur privé, des actions entreprises par les collectivités territoriales et des efforts de la société civile pour accompagner le changement. Ainsi, au Maroc comme dans de nombreux pays, c'est d'abord au prisme des gains d'efficacité de la collecte, du tri et du recyclage que se conjecturent les principaux progrès environnementaux et climatique du secteur.

POUR MIEUX COMPRENDRE

INSTAURATION EN 2018 D'UN SYSTÈME D'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES PROPRE AU MAROC (SNI-GES)

Un nouveau décret instituant le Système National d'Inventaire de GES (SNI-GES) a été adopté en novembre 2018 pour satisfaire aux engagements internationaux du Maroc avec la création d'une commission nationale d'inventaire et la mise en place d'un coordinateur national entre les différents secteurs concernés. Sur la base de ce nouveau système, une évaluation récente des GES totales du Maroc en 2010 et 2014 a été réalisée par le Centre de Compétences Changements Climatiques du Maroc, créé en 2015 (4C, 2019). La méthodologie et les champs couverts étant différents des précédentes méthodes utilisées pour les Communications Nationales à la CCNUCC et reprises dans les rapports de la Banque Mondiale, les deux séries de données ne sont pas comparables. Mais globalement, les estimations d'émission avancées par la nouvelle méthodologie sont inférieures aux calculs précédents.

Selon cette analyse, les émissions directes (hors usage des sols) de gaz à effet de serre du Maroc ont atteint 75 447 kilotonnes CO₂eq en 2010 et 85 224 ktCO₂eq en 2014 soit une augmentation de 13 % entre les deux années, mais affichant des valeurs moindres que les précédentes communications officielles du pays envers la CCNUCC.

ENCADRÉ 1

Si la gestion s'améliore depuis plusieurs années, la quantité de déchets produits ne cesse d'augmenter. Sous l'effet de la croissance économique et de l'urbanisation, la production nationale de déchets ménagers assimilés (DMA) a augmenté de 6,3 à 7,4 millions de tonnes par an entre 2007 et 2015 ([Banque mondiale](#), 2017). Seuls 10 % de ces DMA étaient recyclés en 2017, bien en deçà de l'objectif des 20 % voulu pour 2020 par le Ministère Chargé de l'Environnement marocain (MdE).

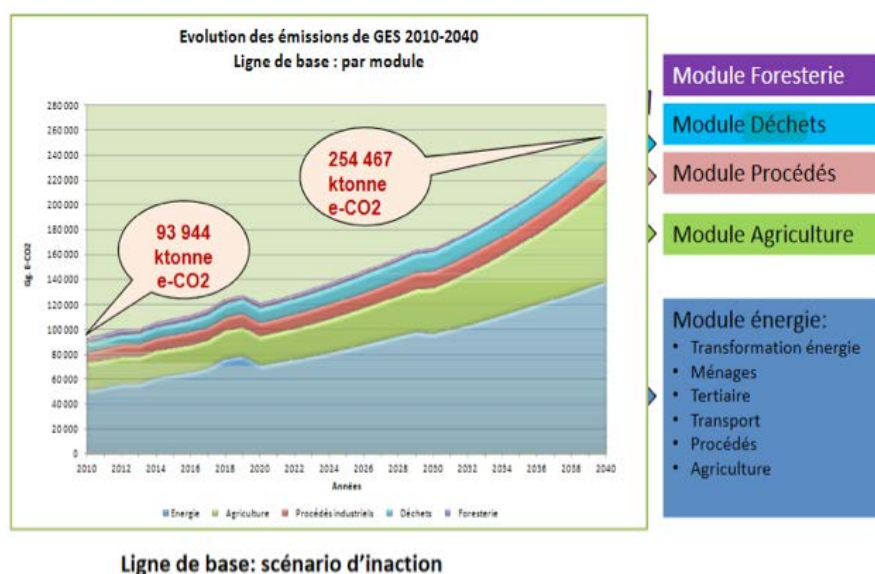
L'évaluation fait également état de la mise en place achevée ou en cours de 19 décharges contrôlées supplémentaires, la réhabilitation de 24 décharges non contrôlées et celle programmée de 84 autres ([Ministère de l'Intérieur](#), 2017). Enfin 2 expériences de conversion énergétique du biogaz étaient en cours à Oujda et Fès, et une expérience de tri à Rabat. La production de biogaz est un enjeu majeur des programmes de valorisation du Maroc, puisque les matières organiques représentent 70 % du poids total des déchets.

2. Gouverner le climat, gérer les déchets : un cadre national ambitieux aux progrès inégaux

Depuis dix ans, l'État marocain s'est montré très actif pour construire un dispositif institutionnel et légal pléthorique au service de la gouvernance environnementale. La réforme constitutionnelle de 2011 a d'abord consacré le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens. Puis la Loi-Cadre N°99-12 Portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, promulguée en 2014, est venu fixer « *les objectifs fondamentaux de l'action de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable* » ([B.O. n° 6240 du 18 jourmada I 1435 - 20 mars 2014](#)). Le texte prévoit notamment dans son article 8 « l'actualisation du cadre législatif relatif aux déchets » pour en améliorer la réduction à la source, la collecte, la valorisation et la responsabilité élargie des producteurs.

FIGURE 3

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES AU MAROC 2010-2040 - Source : Note ([Ministère de l'Environnement](#), 2016 - 3e Communication Nationale du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies contre le Changement Climatique).





Côté climat, avant de devenir hôte de la COP22 à Marrakech, **le Maroc s'est engagé dans sa contribution à l'accord de Paris à réduire ses émissions de GES de 42 % d'ici 2030** par rapport au « cours normal des affaires » (CNA), dont un objectif inconditionnel d'atténuation de 17 % ([UNFCCC, 2016](#)). Un Plan National de Lutte contre le Changement Climatique en 2009, puis une Politique du Changement Climatique au Maroc en 2014 avaient été développés afin de coordonner les différentes actions et initiatives pour l'atténuation et l'adaptation. Ses engagements et premiers éléments de reporting auprès de la CCNUCC font du Maroc l'un des deux seuls pays compatibles avec une trajectoire à 1,5°C parmi les 32 pays évalués par le Climate Action Tracker ([CAT, 19/09/2019](#)).

L'ensemble de ces engagements internationaux a été matérialisé en 2017 à l'intérieur d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2017). Adoptée par le Conseil de Gouvernement et le Conseil des ministres, la SNDD vise à « mettre en œuvre les fondements d'une économie verte et inclusive au Maroc d'ici 2030 ». Elle prévoit l'élaboration d'un Plan Climat Maroc pour agréger toutes les politiques nationales climat du pays, d'un plan national d'adaptation, ainsi que d'une Quatrième Communication Nationale et d'un Rapport Biennal Actualisé auprès de la CCNUCC. Dernièrement, le Plan Climat était annoncé « en phase d'achèvement » par la directrice de 4C Maroc, Rajae Chafil ([atlasinfo.fr, 17/05/2019](#)).

La SNDD reconnaît la gestion et la valorisation des déchets comme l'une des six filières industrielles vertes autour desquelles le Maroc doit investir pour son projet d'économie verte. Le document fait aussi allusion à la responsabilité individuelle des citoyens, en nommant le tri parmi les pratiques d'éco-citoyenneté à acquérir. Enfin, l'amélioration des taux de recyclage des eaux usées, des déchets agricoles et des déchets municipaux sont parmi les multiples objectifs détaillés par le document en son Annexe.

Ainsi il est estimé qu'entre 2020 et 2030, le secteur des déchets concentrera 13 % des efforts à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés dans la CDN marocaine entre 2020 et 2030 ([UNFCCC, 2016](#)).

La Loi N°28-00 relative à la gestion des déchets (2006), ses décrets et arrêtés d'application ont marqué un premier jalon dans le dispositif législatif sectoriel en édictant des prescriptions techniques pour la prévention, la collecte, la valorisation, le traitement et l'élimination des déchets. Actuellement mise en débat par l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT), son contenu initial est critiqué pour manquer d'une approche écologique (voir partie 4).

Le Programme National des Déchets Ménagers (PDNM), adopté en 2008 constitue le socle législatif des programmes d'amélioration de la chaîne de collecte des DMA au Maroc, en fixant les grands objectifs nationaux (encadré 2). Mais plus récemment, de nouveaux instruments de politique publique consacrés au secteur ont été créés, affinant les objectifs et précisant les responsabilités des différentes échelles de gouvernance, intégrant notamment les objectifs climatiques.

LE PNDM SOCLE DE LA POLITIQUE MAROCAINE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) est un programme d'investissement de 40 milliards de dirhams (MAD) lancé en 2008 par le Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Département de l'Environnement. Le programme s'étale sur la période 2008-2023 avec un système de financement et de programmes de support. Les collectivités territoriales contribuent au financement du PNDM à hauteur de 73 % du coût global, le Budget de l'État 9 %, la coopération internationale 4 %, les redevances des déchets ainsi que d'autres taxes pour 12 % et les Mécanismes de développement propre à hauteur de 3 %. Le PNDM tenait notamment parmi ses objectifs à :

- atteindre 85 % de collecte en 2015 et 90 % en 2020 ;
- la réalisation de centres d'enfouissement et de valorisation dans 100 % des communes urbaines en 2020
- la réhabilitation ou la fermeture de toutes les décharges existantes en 2020 ;
- la professionnalisation du secteur et le développement des filières de « tri-recyclage-valorisation », passant notamment par la formation et la sensibilisation des acteurs de la chaîne.

Objet d'une première évaluation en 2016 en amont de la COP22 à Marrakech, le PNDM présentait alors un bilan mitigé. Face au retard accumulé, les autorités marocaines ont dû repousser les échéances à 2020 alors que l'horizon d'action avait initialement été fixé pour 2012. En particulier, le royaume est encore loin d'avoir achevé l'objectif de doter toutes les communes urbaines de décharges contrôlées : en 2018, seule une vingtaine de décharges contrôlées étaient opérationnelles sur les 75 désirées pour 2020 ([Heinrich Böll Rabat](#), 26/12/2018), tandis que la Secrétaire d'État chargée du Développement Durable, Nezha El Ouafi, annonçait en avril 2019 19 nouveaux centres d'enfouissement et de valorisation des déchets (CEV) pour la fin de l'année ([HuffPost Maghreb](#), 30/04/2019). Aucun article n'a à ce jour (janvier 2020) fait état d'un avancement nouveau.

Source : [environnement.gov.ma](#)

ENCADRÉ 2

Ainsi « l'inexorable croissance de la quantité de déchets produite [...] a atteint des taux poussant le Maroc à considérer la structuration de ce secteur parmi les priorités nationales », énonce la **Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD)**, p.3, 2019). Cette nouvelle stratégie, présentée en mars 2019, constitue désormais la colonne vertébrale des nouvelles ambitions marocaines pour « progresser [...] dans l'application de la hiérarchie des modes de traitement des déchets » ([SNRVD](#), p. 5, 2019). La stratégie dresse un tableau identifiant les lacunes de huit filières de recyclage en termes de cadre juridique, d'arrangement institutionnel et d'instruments financiers, puis fixe neuf axes stratégiques assortis d'actions opérationnelles pour mettre en œuvre le PNDM et les autres objectifs de gouvernance et de financement de la gestion des déchets, de promotion de la réduction, de planification, de recherche et développement, et enfin d'éducation des citoyens.

La SNRVD marque un tournant dans la politique marocaine de gestion des déchets, en passant d'une logique centrée sur la professionnalisation et l'enfouissement à une logique circulaire visant à améliorer les performances de la filière « tri-recyclage-valorisation ». Elle fixe notamment des objectifs de recyclage par filière de déchets à l'horizon 2030 : 20 % pour les DMA (contre 6 % en 2015), 70 % pour les plastiques (contre 25 % en 2015) ou encore 25 % pour les déchets industriels (contre 12 % en 2015). S'inscrivant d'économie verte de la SNDD, la création de 25 000 emplois est attendue dans ce secteur.



TABLEAU 1

TAUX DE RECYCLAGE ACTUEL (DONNÉES 2015) ET NOUVEAUX OBJECTIFS DE LA SNRVD - Source : SNRVD, 2019

TAUX DE RECYCLAGE PAR FILIÈRE	2015	OBJECTIFS 2025	OBJECTIFS 2030
Plastiques	25 %	50 %	70 %
Papier-carton	27 %	50 %	80 %
Métaux	46 %	60 %	80 %
Huiles usagées	36 %	50 %	70 %
D3E	12 %	20 %	40 %
Batteries	30 %	50 %	80 %
Pneus	42 %	60 %	80 %

Le Maroc s'est également inscrit dans le sillage du mouvement international d'interdiction des sacs plastiques, dont 26 milliards sont utilisés chaque année dans le pays, soit 900 par personne et par an. En juillet 2016 entré en vigueur la loi N°75-15 dite « Zéro Mika » « interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique ». Deux ans plus tard, les autorités ne peuvent que constater son inefficacité. En effet dans une enquête publiée en juin 2018, 60 % des commerçants de souks et marchés interrogés par l'association Zero Zbel déclaraient que 80 % de leurs clients demandent systématiquement des sacs plastiques. 49 % des sondés déclaraient que leur consommation de sacs plastiques n'avait pas changé, voire avait augmenté depuis la loi ([TelQuel](#), 27/12/2018). **Un échec expliqué selon la Heinrich Böll Stiftung de Rabat par la précipitation du vote en amont de la COP22 à Marrakech, l'absence totale de concertation avec les parties prenantes (industriels et citoyens) et un mauvais suivi après l'entrée en vigueur (Heinrich Böll Stiftung Rabat, 27/06/2018).** Confronté à cet échec, et deux jours après le démantèlement d'une fabrique clandestine dans la province de Berrechid ([La Nouvelle Tribune](#), 26/12/2018), le gouvernement a lancé un nouveau projet de loi pour renforcer les dispositifs de contrôle et préciser la définition des plastiques visés ([TelQuel](#), 01/07/2019).

Enfin un des derniers actes en date, le décret N°2/17/587 du 10 décembre 2018 sur la gestion des déchets et leur élimination, sur les conditions et modalités d'importation, d'exportation et de transit, vise à fixer les conditions de ces mouvements et l'octroi des autorisations d'importation dans le pays des déchets dangereux ([B.O. n°6744 du 10 jourmada I - 17 janvier 2019](#)).

Si la prolifération de textes juridiques visant à encadrer le secteur des déchets marque un volontarisme certain de la part du pouvoir marocain, il peut en résulter un manque de lisibilité de certains objectifs. Les échecs relatifs enregistrés pour certains d'entre soulèvent la question de l'efficacité du cadre de gouvernance de toutes les parties prenantes. Et pose la question des compétences des collectivités territoriales pour organiser les filières à échelle locale.

3. Organiser la collecte, encadrer le traitement :

la responsabilisation croissante des territoires

• **UNE PLANIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS LACUNAIRE MALGRÉ UNE DÉCENTRALISATION RENFORCÉE** • Monarchie constitutionnelle, le Maroc demeure un régime centralisé où le roi, en la personne de Mohammed VI, est détenteur de pouvoirs exécutifs prépondérant dans l'adoption des textes structurant les politiques publiques nationales. Toutefois, avec la réforme constitutionnelle de juin 2011, proposée par le roi suite aux « mouvements du 20 février » et approuvée par référendum, le Maroc a renforcé le rôle des collectivités territoriales, devenues des partenaires essentiels du développement et de la mise en œuvre des politiques publiques. La nouvelle constitution consacre en effet la gestion partagée du territoire par l'État et les assemblées locales élues. Le nouveau texte constitutionnel affirme ainsi que l'organisation régionale et territoriale repose sur les principes de libre administration, de coopération et de solidarité ([art. 136](#)), et qu'elle assure la participation des populations concernées à la gestion tout en favorisant leur contribution au développement humain intégré et durable.

Dans la lignée de ce mouvement de « régionalisation », la réforme territoriale de 2015 divise désormais le Maroc en 12 régions, 75 provinces ou préfectures et 1503 communes ([Ministère de l'Intérieur, n.d.](#)). En particulier, les régions se sont vu transférer des compétences environnementales, et la liberté des conseils régionaux et de leurs présidents a été renforcée ([Hamdaoui, S., 2017](#)).

La SNDD identifie « l'appropriation des orientations de la SNDD par les différents niveaux territoriaux (Région, Province et Commune) » comme un axe stratégique pour la gouvernance des enjeux de développement durable. Enfin à l'occasion d'un dialogue régional organisé par la Banque Africaine de Développement et CGLU-Afrique sur la décentralisation des CDN (15-16 mai 2019), **la directrice de 4C Maroc a également affirmé que la « territorialisation des politiques climatiques » constituerait l'un des piliers du futur Plan Climat Maroc** ([atlasinfo.fr](#), 17/05/2019).

En matière de déchets, la responsabilité des collectivités territoriales était déjà reconnue depuis bien longtemps. Dès 2006, la Loi N°28-00 incluait dans le « service public communal des déchets ménagers et assimilés » les responsabilités opérationnelles et techniques sur l'ensemble de la chaîne de collecte et de traitement (art. 16). Les échelons supérieurs recevant quant eux à la responsabilité de planifier les objectifs généraux, choisir les sites d'installations en conformité avec les documents d'urbanisme, les inventaires, les investissements et l'information. Aux régions la charge de la gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes (art. 10) ; aux préfectures et provinces celle des déchets ménagers et assimilés (art. 12).

Un exemple remarquable de planification nous est fourni par la région de Souss Massa, qui a élaboré un plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique (PTRC) avec un volet déchets. Ce volet comprend un développement de la biométhanisation et des filières de valorisation des déchets, une incitation au recyclage des déchets et une valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020 (cf. [cas d'étude](#) p.86 dans le Bilan 2019, Climate Chance). Le plan d'action a été lancé début 2018 et prévoit d'impliquer l'ensemble des préfectures et provinces de la région ainsi que les secteurs d'activités revêtant une importance capitale pour la région et son économie. La région ne communique aucun chiffre sur les premiers résultats obtenus à cette date.

Pourtant en août 2017, soit onze ans après l'adoption de la loi N°28-00, les objectifs étaient là aussi encore loin d'être atteints : **selon les dernières données communiquées par le Ministère de l'Intérieur sur le Portail National des Collectivités Territoriales, seuls 17 plans avaient été achevés sur 67 lancés** ([Ministère de l'Intérieur, n.d.](#)).



Des difficultés de planification qui résultent avant tout des défis techniques à établir un diagnostic fiable sur la production de déchets à l'échelle régionale. La région de Casablanca-Settat nous donne un parfait exemple : en mars 2019, elle publiait les résultats d'une étude pour estimer les déchets produits sur son territoire afin d'appuyer son futur plan de gestion. Le résultat est alarmant : 33 millions de tonnes de déchets produits chaque année sur le territoire, « sans compter près de 2 millions de tonnes d'ordures ménagères », précise le site de « L'Économiste » (L'Économiste.com, 13/03/2019). Or deux jours plus tôt, dans le rapport de synthèse de la SNRVD le gouvernement marocain estimait le gisement national de déchets à seulement... 29,8 millions de tonnes en 2015. Une contradiction qui peut s'expliquer par deux méthodologies de calcul différentes, puisque l'étude de Casa-Settat inclut des déchets agricoles en quantité non-négligeable, culminant à 20 millions de tonnes ; mais en même temps, le gisement de déchets de construction de la région (11,4 Mt) n'est pas loin de rejoindre la valeur nationale (14 Mt). Des proportions confondantes, qui illustrent bien le hiatus existant entre les exigences de planification infranationale et l'homogénéisation méthodologique des diagnostics régionaux et nationaux (cf. [Fiche Sectorielle Déchets](#), Climate Chance, 2019).

Faiblement outillées malgré des réformes de décentralisation, ce n'est pas à travers la planification que les collectivités se sont le mieux illustrées pour parvenir aux progrès observés en partie 1, mais davantage par leur capacité d'action et d'initiative opérationnelles.

• PROFESSIONNALISER LA COLLECTE, MODERNISER LES TRAITEMENTS : LES COLLECTIVITÉS AVANCENT DANS LA PYRAMIDE DES DÉCHETS •

À l'échelle locale, et au-delà de leurs responsabilités légales, trois problématiques majeures se sont imposées aux territoires sur l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets. D'abord **l'amélioration et la professionnalisation de la collecte** des déchets, encore très imprégnée d'une culture informelle, notamment via le tri à la source. Ensuite, la **transformation des décharges existantes** (sauvages ou professionnelles) pour les mettre en phase avec les nouvelles ambitions de traitement et de recyclage. Enfin, des politiques publiques sont mises en place pour **améliorer la « valorisation des déchets »**.

Depuis l'entrée en vigueur du PNMD en 2008, quelques 25 centres d'enfouissement et de valorisation (CEV) des déchets ont été créés à travers le pays ([HuffPost Maghreb](#), 30/04/2019). Un objectif de 15 centres de tri opérationnels dans les CEV à l'horizon 2025, et 25 en 2030, est fixé par la SNRVD : À Fès, le tout premier centre de tri a été inauguré en septembre 2018 ([Afrik21](#), 09/11/2018), avant que le plus grand du pays ne soit ouvert à Marrakech ([LesEco.ma](#), 04/01/2019). Des installations aux potentiels respectifs de 300 tonnes et 768 tonnes de déchets par jour, qui devraient permettre de renforcer en amont les filières « tri-recyclage-valorisation » voulues par la SNRVD.

En parallèle, un programme de réhabilitation a mobilisé, de 2008 à 2018, 2,4 millions DMA selon les chiffres annoncés par Naezha El Ouafi, Secrétaire d'État chargée du Développement Durable dans son bilan annuel 2018. Un investissement qui aurait permis de réhabiliter 49 décharges, soit 22,27 % du total, et la réalisation de 25 décharges contrôlées à travers le pays ([Medias24](#), 05/11/2018 ; [LesEco.ma](#), 18/01/2019).

Une difficulté majeure rencontrée par les collectivités marocaines pour la valorisation des déchets réside dans un important taux de déchets organiques (70 %) (PNCL, 2017 ; CiseMaroc, n.d.). Leur humidité les rend peu malléables par les moyens techniques habituels, produisant notamment d'importantes quantités de lixiviat qui noient les machines. Deux pistes semblent privilégiées par les villes et les entreprises délégataires pour adapter les techniques de traitement à ces caractéristiques :

• **L'une des pistes de valorisation les plus répandues consiste à associer des unités de méthanisation (biodigesteurs) aux centres de traitement.** Le recyclage et la valorisation énergétique des déchets organiques offrent des sources alternatives d'énergie et d'intrants agricoles. La méthanisation, c'est-à-dire la décomposition anaérobie (en absence d'oxygène) de la matière organique par des bactéries, produit du méthane qui peut être ensuite directement injecté dans un réseau de gaz naturel ou pour produire de l'électricité. Le résidu, appelé « digestat », offre un bon engrais à épandre sur les terres agricoles. Ainsi les bio-digesteurs offrent une opportunité de valoriser ses déchets tout en produisant une source d'énergie alternative (encadré 3). Les villes de Kenitra, Fès, la décharge d'Oum Azza à Rabat ou encore la région de Souss Massa en sont déjà dotées. De nombreuses PME se sont développées autour de ce procédé (cf. partie 4).

• **Une autre option est la transformation des déchets en combustibles solides de récupération (CSR).** Broyés puis séchés, les déchets non-recyclés sont tout simplement utilisés pour produire de l'énergie par incinération. Il s'agit aujourd'hui du modèle adopté par la plate-forme d'Oum Azza, qui traite des déchets de 13 communes autour de Rabat. Son exploitant, Geocycle, filiale de LafargeHolcim Maroc, affirme valoriser chaque année 90 000 tonnes de déchets en les transformant en 50 000 tonnes de CSR, utilisé comme combustible en lieu et place du petcoke, un coproduit issu du raffinage du pétrole ([LaVieÉco](#), 14/07/2019). Une filière d'autant plus importante du point de vue marocain au souvenir du scandale provoqué par la révélation en 2016 d'importations de 2 500 tonnes de déchets combustibles en provenance d'Italie pour les cimentiers marocains, dont Lafarge ([Journal de l'Environnement](#), 10/07/2016). Néanmoins, si ces méthodes permettent effectivement de réduire le taux de mise en décharge, voire de se substituer à d'autres combustibles, elles restent néanmoins décriées pour ne pas contribuer aux objectifs de recyclage et de tri à la source ([Zero Waste](#), 05/02/2018).

RETOUR D'EXPÉRIENCE

VALORISER LES DÉCHETS, SOURCE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS

La ville de **Marrakech** est engagée dans une politique ambitieuse d'atténuation des changements climatiques à travers différents projets énergétiques et notamment à travers la valorisation des déchets ménagers et assimilés. L'ancienne décharge de la ville présente actuellement un gisement de déchets ménagers et assimilés de près de 3 millions de tonnes. Elle présente en même temps un potentiel de 1000 m³ de biogaz après sa fermeture. Ce biogaz présente près de 50 % de méthane pour générer une puissance de 1 MW (mégawatt). Extrait du corps de la décharge par des pompes de soutirage, le méthane est véhiculé à travers un réseau de drainage superficiel latéral et 10 puits verticaux. Ce biogaz sera traité et transformé en électricité dans une usine bioélectrique d'une puissance de 1 MW et contribuera à la réduction de près de 60 000 tonnes équivalent CO₂/an. L'électricité générée sera injectée dans le réseau de la ville de Marrakech, géré par la RADEEMA, et contribuera à la diminution de la facture énergétique relative à l'éclairage public de près de 8,5 millions DMA TTC/an.

Depuis juin 2015, la **municipalité de Fès** produit de l'électricité à partir d'une centrale électrique au biogaz issue de la méthanisation des déchets organiques de la ville. Un projet à plus de 9 millions EUR piloté par l'américain Ecomed. Elle, produit actuellement plus d'un mégawatt, soit une économie de près de 40 % l'éclairage public. À terme, sa production doit atteindre 5 MW. Une centrale conçue et gérée par Ecomed et la société américaine Edgeboro, qui fait de Fès une « ville pionnière du développement durable au Maroc ». 30 % de l'éclairage de la ville est ainsi actuellement permis grâce aux quelques 800 tonnes de déchets ménagers transformés par jour ([L'Usine Nouvelle](#), 02/09/2015).

ENCADRÉ 3



4. Le secteur privé entre moteur opérationnel du traitement local et frein aux législations nationales

• **LE SECTEUR PRIVÉ STRUCTURANT POUR RENFORCER LES CAPACITÉS LOCALES DE TRAITEMENT** • C'est sur la base de contrats de gestion déléguée de service de propreté urbaine que les collectivités marocaines développent leurs capacités locales de traitement des déchets. Elles s'appuient pour cela tantôt sur de grands groupes internationaux spécialisés dans l'assainissement et le traitement des déchets tels que Suez ou Geocycle – filiale de Lafarge – tantôt sur des entreprises marocaines de taille moyenne (l'entreprise Ozone à Fès et Chefchaouen par exemple), tantôt sur de petites initiatives portées par des entrepreneurs locaux. Ainsi Rabat s'est-elle dotée en 2015, à l'initiative d'un jeune autoentrepreneur de quinze ans, d'un « E-Recycling Centre », de recyclage des déchets électriques et électroniques. Après un an, l'initiative avait recyclé 3,5 tonnes de déchets électroniques, évité l'émission de 3 500kg de CO₂, mis à disposition un kit de communication et de tri pour 6 écoles, 7 entreprises et une vingtaine d'ambassades ([UNESCO](#), n.d.).

Forts de premiers succès qui répondaient aux ambitions initiales, moins concentrée sur la vertu écologique des méthodes du traitement que sur la formalisation de la collecte et du traitement, **quelques sites sont pourtant aujourd'hui confrontés à des difficultés de nature à remettre en cause les objectifs fixés par le PNMD et la Loi N°28-00**. C'est le cas du site pionnier d'Oum Azza, autour de Rabat, première décharge contrôlée du Maroc, et opéré par le groupe Pizzorno Environnement sur la base d'un contrat de 20 ans. Elle est l'une des deux seules décharges du Maroc, avec le CEV de Meknès opéré par Suez, à avoir constitué une coopérative d'ouvrier-trieurs, ATTAWAFOUK, permettant l'intégration de chiffonniers dans les effectifs. Question performance, l'usine a atteint un taux d'enfouissement de 50 % contre 10 % à son ouverture, ce qui était jusqu'alors considéré comme un progrès au regard du contexte marocain initial, marqué par les dépôts sauvages à l'air libre. Mais compte tenu du taux de déchets organiques présent dans les décharges, le site est aujourd'hui dépassé par la génération d'importantes quantités de lixiviat, qu'en absence de système de traitement le concessionnaire ne parvient pas à se débarrasser. La décharge d'Oum Azza est pourtant dotée d'installations de production de biogaz, mais ses capacités sont insuffisantes pour absorber les quantités de lixiviat générées par les déchets enfouis ([L'Économiste](#), 19/09/2018).

RETOUR D'EXPÉRIENCE

SUEZ, POIDS LOURD DE LA GESTION DES DÉCHETS AU MAROC

Le société française Suez, deuxième groupe mondial de gestion de l'eau et des déchets, mène depuis quelques années une politique d'expansion intensive de ses activités d'assainissement au Maroc, via sa filiale Suez Recyclage et Valorisation (RV) Maroc. Implantée depuis longtemps dans le royaume, le groupe y réalise un chiffre d'affaire de plus de 700 millions d'euros, y emploie 8 000 salariés, y possède 13 stations de traitement d'eau potable et 4 usines d'assainissement.

À Meknès, agglomération de près d'un million d'habitants dans le Nord du Maroc, Suez a inauguré en 2016 un Centre d'Élimination et de Valorisation des Déchets. Répondant à un appel d'offre de la ville, l'entreprise française avait décroché un contrat pour réhabiliter une décharge non-contrôlée où s'entassaient 2 Mt de déchets, puis construire et exploiter un nouveau centre sur une durée de 20 ans. L'investissement est estimé à 18 millions EUR sur la période. La création d'une coopérative, Attadamone, a notamment permis d'intégrer 180 chiffonniers récoltant auparavant

les déchets de manière informelle. Si le taux de recyclage de la ville plafonne toujours à 5 %, le projet contribue à faire avancer les objectifs de contrôle et de professionnalisation des sites de dépôt et de traitement. ([Le Monde](#), 19/08/2017)

Suez a tout récemment remporté le contrat de gestion des déchets de North Africa Bottling Company (NABC), embouteilleur local de Coca-Cola. Suez sera en charge de quatre usines et deux entrepôts desservant les villes de Casablanca, Fès Marrakech et Nouacer ([Afrik21](#), 20/03/2019). Fin 2018, la filiale de Suez Sita Boughaz s'est aussi illustré en installant dix containers à déchets souterrains à Tanger, permettant ainsi d'éviter le cumul des ordures en extérieur et d'améliorer les conditions de travail des agents du service d'hygiène et propreté de la ville ([L'Économiste](#), 16/12/2018).

Récemment, le nouveau DG de Suez Bertrand Camus a annoncé faire passer sa filière déchets au Maroc de matières ([Challenge.ma](#), 24/06/2019). Ce tournant intervient dans le cadre de la nouvelle stratégie du groupe « Suez 2030 ».

ENCADRÉ 4

Signe que le marché marocain des déchets est devenu attractif, de grandes entreprises de service investissent le secteur et se spécialisent sur de nouvelles filières. En janvier 2019 Veolia, premier groupe mondial de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, a annoncé la formation d'une coopération entre sa nouvelle filière spécialisée VEOS et la petite entreprise marocaine SOS NDD. Un joint-venture qui a pour objectif de créer un centre de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques, alors que 60 % des quelques 25 000 tonnes de ces déchets produits chaque année au Maroc ne sont pas traités. Une opération qui devrait nécessiter un investissement de 2 millions EUR ([Afrik21](#), 13/02/2019).

Si les capacités d'investissement des grandes entreprises sont essentielles pour relayer des collectivités disposant de peu de moyens, les relations entre les parties contractantes ont généré leur lot de conflits, fréquemment relayés par la presse. En témoigne l'affaire de la décharge de Médiouna, En 2011, Suez avait décroché avec sa filiale Sita un contrat de concession pour la gestion des déchets de la ville de Casablanca, que le conseil municipal a finalement résilié en septembre 2017. La ville accusait la filiale de « manquements » sans parvenir à tenir ses objectifs, tandis que Suez pointe une perte de rentabilité, des « *difficultés de paiement de la ville* » et des « *besoins grandissants de la ville et des pratiques d'une partie des habitants qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs de collecte attendus* » ([La Tribune](#), 17/09/2017). Du côté de Fès, c'est la municipalité qui est accusée d'impayés par le gestionnaire Ecomed, en charge d'une centrale biogaz qui alimente l'éclairage public (encadré 3). Le groupe américain n'aurait pas été payé depuis 2015, sur fond de contentieux autour de l'appel d'offre initial ([LesEco.ma](#), 18/02/2019).

Pour animer l'ensemble des entreprises impliquées dans les différentes filières de traitement des déchets et de l'économie circulaire, la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM) a créé en 2016 la Coalition pour la Valorisation des Déchets (COVAD). La COVAD organise régulièrement des symposiums et des ateliers de travail réunissant acteurs privés et décideurs publics. Parmi ses dernières réalisations, la COVAD a signé en mars 2019, à l'occasion de la présentation de la SNRVD, une convention sur le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avec le Secrétariat d'État au Développement Durable. Représentés par l'Association de valorisation et d'élimination des déchets industriels (Amvedi), les professionnels de la filière se sont engagés à faire concorder leurs objectifs en la matière sur les cibles nationales de recyclage des déchets ([L'Économiste](#), 23/11/2019). La COVAD est également à l'origine, avec la CGEM d'une lettre ouverte publiée de concert avec des réseaux associatif, adressée aux acteurs du secteur des déchets de la ville de Casablanca à l'occasion de la table ronde « *Valorisation des Déchets au Maroc : Quels*



choix durables et à forts impacts pour nos villes ? ». Cette lettre enjoint les responsables publics de Casablanca à prendre des mesures pour mettre fin à l'incinération, citant l'exemple de l'Union européenne, tout en préconisant d'inclure la diversité des acteurs territoriaux dans un processus de concertation et de co-construction des politiques publiques ([Industries.ma](https://industries.ma), 01/03/2019).

• **L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, TREMLIN D'UN ENTREPRENEURIAT FLORISSANT** • Élément central du projet d'économie verte poursuivi par la SNDD, le secteur de la gestion des déchets est aussi perçu comme une importante source d'activité économique et de création d'emplois. À l'échelle locale, en l'absence de structures de collecte et de recyclage systématiques des déchets, les TPE et PME investissent le marché. **Une dynamique entrepreneuriale médiatisée à l'occasion de la COP22, notamment via la plateforme marocaine Initiatives Climat qui recense et relate avec force de personnalisation les histoires à succès.** Deux filières sont notamment mises en valeur : la méthanisation et la fabrication de biocombustibles organiques.

Créée en 2013, présentée lors de la COP24 en 2018, **Biodôme se présente ainsi comme la « première entreprise marocaine spécialisée en biogaz, biomasse et compostage »**. L'entreprise construit de petites installations de méthanisation sous la forme de cuves enfouies dans le sol : des unités spécialement conçues pour aider les agriculteurs à valoriser leur matière organique en produisant biogaz et engrais, et réduire leurs coûts de fourniture en gaz. Cette technique de valorisation sobre en énergie et adaptée aux besoins locaux, permet de réduire la part des déchets ménagers non-traités, et contribue à réduire les émissions de GES des déchets organiques abandonnés ([Initiative Climat](#), 2016).

La **société Digest'Or** a aussi investi le terrain de la méthanisation. Ses services proposent de caractériser et déterminer le potentiel énergétique des déchets organiques marocains, dimensionner et installer des digesteurs afin de gérer, traiter et valoriser les déchets d'élevage en produisant du biogaz, qui sera converti en chaleur pour l'utilisation domestique ou bien en électricité. En combinant la gestion, la valorisation des déchets et la production d'énergie verte pour les agriculteurs nationaux, Digest'Or peut également améliorer la balance énergétique nationale, participer à la réduction des émissions des gaz à effet de serre à raison d'une réduction de 2 500 litres pour chaque gaz (CO₂ et CH₄) pour le traitement de 500 kg de déchets d'élevage bruts, et le captage de 100 % du CO₂ à la sortie de la cuve à travers un système de filtration ([Initiative Climat](#), 2016).

Contestée pour la rupture métabolique de biomasse et les émissions qu'elle engendre, la production de « charbon vert », suscite néanmoins de nombreux projets d'entrepreneuriat en Afrique, où il est notamment utilisé en substitution au bois-énergie pour la cuisson. Du point de vue de la hiérarchie des techniques de traitement des déchets, l'usage de charbon vert n'évite pas la combustion de matière compostable, dont réutilisable sous forme d'engrais organique ([Zero Waste](#), 05/02/2018). Néanmoins, compte tenu du contexte local et de l'important gisement de déchets organiques, ces techniques de production de biocombustibles ont l'avantage de ne pas concurrencer les terres agricoles, et s'avère être une solution d'appoint efficace.

Au Maroc, la société **BioChar Maroc** a investi le marché. Partant du constat que chaque jour, un restaurant marocain consomme en moyenne 20kg de charbon de bois, l'entreprise s'est lancée dans la production de briquettes de « charbon vert » pour proposer un combustible alternatif. L'entreprise s'approvisionne en déchets agricoles auprès d'agriculteurs de la province de Chtouka Ait Baha et fournit du charbon vert à trois restaurants et un hôtel d'Agadir et Marrakech. Dans le cadre de la COP22, BioChar a proposé son « charbon vert » à l'ensemble des restaurants de Marrakech. La

jeune start-up produit également du « biochar », un amendement agricole biologique obtenu par pyrolyse de matière organique, servant d'engrais et permettant de séquestrer le carbone dans le sol ([Initiative Climat](#), 2016). La société d'entrepreneuriat social **Green Gold Energy** s'est aussi positionnée sur ce créneau, en proposant en remplacement du bois de feu des biocombustibles solides fabriqués à base de déchets d'olive, marc de café et sciure de bois. Le produit final se présente sous la forme de bûches ou de granulés. Son pouvoir calorifique est plus élevé de 33 % que celui du bois, pour un prix compétitif (1,5 MAD le kg, soit 0,14 EUR), 35 % d'émissions en moins et un volume trois fois moins important que celui du bois qui facilite son stockage ([Initiative Climat](#), 2017).

• **ORGANISER LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES : LA REP ENCORE EN CHANTIER, LES ÉCO-TAXES EN DÉBAT** • Absente des premiers textes légiférant sur la gestion des déchets, l'instauration d'une « responsabilité élargie du producteur » (REP) a fait depuis peu son apparition parmi les objectifs du gouvernement. (Loi N°99-12 de 2014 portant Charte de l'environnement la cite en son article 8 parmi les mesures législatives et réglementaires à intégrer, et consacre le « principe de responsabilité »). Depuis, la SNRVD a également préconisé de « *mettre en place un règlement visant la responsabilisation des entreprises (producteurs, importateurs et distributeurs) contribuant à la mise sur marché des produits en vue d'une application effective de la REP* ». Une telle mesure ferait obligation aux producteurs de déchets ou de matériaux entrant dans leur composition d'assumer ou de participer à leur élimination. Une responsabilité qui prend souvent la forme, dans les pays où elle existe, d'une contribution financière, par exemple via un éco-organisme intermédiaire. L'AESVT a notamment plaidé en ce sens dans ses recommandations pour l'actualisation de la loi N°28-00, formulées lors d'une table ronde début 2019 ([AESVT](#), 01/04/2019).

À l'heure actuelle, la responsabilité du déchet échoit donc par défaut à l'utilisateur. Le Maroc s'est cependant emparé d'un autre levier : l'écotaxe. **Depuis 2014, une première écotaxe de 1,5 % ad valorem sur la vente, la sortie d'usine et l'importation de matières plastiques.** Non sans lutte avec l'industrie plasturgique, ses recettes rapporteraient aujourd'hui 157 millions MAD au Fond National de l'Environnement destinés à financer le développement de nouvelles filières de recyclage ([Ministère de l'Environnement](#), n.d.). La rentabilité de la taxe est sujette à caution depuis l'introduction de la loi Zero Mika interdisant la production, la vente et l'importation de sacs en plastique ; par ailleurs, sous pression de l'industrie, son taux a depuis été réduit à 1 % et ses fonds peu utilisés ([Usine Nouvelle](#), 05/10/2016).

Plusieurs projets d'écotaxes supplémentaires ont depuis été régulièrement annoncés dans les médias marocains sur six produits spécifiques : les pneus, les huiles usagées, les climatiseurs, les voitures, les batteries et les piles. Toutefois, chaque nouveau projet rencontre l'opposition de la CGEM, alors que la moitié des déchets marocains sont d'origine industrielle. Si de nouvelles propositions ont été avancées et discutées à l'occasion des Assises de la Fiscalité en mai 2019 ([L'Économiste](#), 03/05/2019), aucune ne figure parmi les recommandations finales ([Ministère des Finances](#), 05/05/2019).

5. Une société civile revendicative au poids grandissant dans les politiques déchets

Alors que la contribution de la société civile est des ONG à la construction des politiques publiques bénéficie d'une reconnaissance constitutionnelle depuis 2011, les voix de la société civile marocaine s'élèvent de plus en plus contre la prolifération des déchets et la lenteur de la mise en application des stratégies nationales, anciennes ou nouvelles. En endossant le rôle de lanceurs



d'alerte, de groupes de pression locaux, ou d'évaluateur de politiques publics, les ONG s'emparent des problématiques de nuisances locales et nationales pour sensibiliser les citoyens et alerter les pouvoirs publics. La société civile, via ses entrepreneurs, militants associatifs ou coopératives se fait aussi force de proposition pour mettre en œuvre des bonnes pratiques. Une tendance notable est la constitution de groupements associatifs qui capitalisent sur l'expérience et les expertises différenciées des entités membres pour renforcer leurs messages.

• **LA SOCIÉTÉ CIVILE FACE AUX NUISANCES LOCALES DES DÉCHETS** • À l'instar de l'histoire des prises de conscience environnementales en de nombreux pays, la perception des nuisances locales et les contentieux de voisinage avec des installations polluantes suscitent les premières formes d'activisme à l'échelle locale. Le cas le plus emblématique de ces luttes est sans doute la décharge de Médiouna, véritable « poubelle de Casablanca » selon les propres mots de son maire (encadré 5).

RETOUR D'EXPÉRIENCE

À CASABLANCA, LES CITOYENS CONTRE LA DÉCHARGE DE MÉDIOUNA

Ouverte en 1986, la décharge de Médiouna, en périphérie de Casablanca, reçoit chaque jour près de 3 500 tonnes de déchets ménagers générés par les 4 millions d'habitants de l'aire urbaine. Depuis 33 ans un gisement de 40 Mt de déchets s'est accumulé sur le site, en monticules culminants jusqu'à 50 mètres où se mêlent ferrailles, déchets pharmaceutiques et matières organiques en fermentation à l'air pur. Les émanations empoisonnent l'air des riverains, des 2 000 chiffonniers sur place et jusqu'aux villes alentours, tandis que le lixiviat pénètre les nappes souterraines et les cours d'eau.

Face à l'inaction et au silence des autorités en charge, les citoyens et associations de protection de l'environnement se mobilisent pour alerter sur les dangers de la pollution générée par la décharge et réclamer sa fermeture. Afin de coordonner les efforts des associations locales militant depuis des années, un Collectif pour la Protection de l'Environnement (CPE) a été créé en 2017. Ce « front associatif » a engagé une série de rencontre avec les élus locaux et nationaux, lancé des pétitions et alerté les médias ([Le Desk](#), 15/11/2017).

Une situation qui ne trouve pas de solution à ce jour. Le contrat signé en 2008 entre Casablanca et la société Ecomed, chargée de fermer le site en deux ans pour le réhabiliter ensuite, a été rompu en 2018 à l'initiative de la municipalité. La ville accuse la société de ne pas avoir rempli ses obligations. Sous le coup d'une menace d'un recours en arbitrage devant le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), les deux parties auraient fini par conclure une résiliation amiable au montant inconnu ([Le360.ma](#), 11/12/2018). La société SOS NDD a pris le relai de la gestion du site pour une période transitoire, en attendant un prochain appel d'offre de la ville ([L'Économiste](#), 26/08/2019).

Sources : [Le Monde](#), 13/11/2018 ; [Libération](#), 23/11/2018

ENCADRÉ 5

« Internet et ses réseaux sociaux peuvent jouer un rôle non seulement comme vecteur d'information mais aussi comme catalyseur de la mobilisation. » Sur la base de ce constat, Mouna Hachim a lancé en 2013 la page Facebook « [Save Casablanca](#) », qui rassemble aujourd'hui plus de 180 000 membres partageant quotidiennement des photos ou des réflexions s'indignant des pollutions et nuisances à Casablanca. **Ce genre de mobilisation est fréquente au Maroc, où réseaux**

et communautés sont animées virtuellement plutôt qu'au travers d'une association formelle. Le groupe sert aussi de point de rencontre pour les citoyens souhaitant passer à l'action sur le terrain.

Il en résulte la création de groupes annexes parallèles. « [Action Casa](#) » par exemple, fort de 4 000 membres sur Facebook, réuni aujourd'hui une communauté de gens qui se côtoient pour certains dans la vraie vie pour mener des actions pédagogiques contre les incivilités, des actions de terrain visant à contribuer à la propreté de la ville et des actions de sensibilisation autour de trois mots d'ordre « PROPRETÉ, SOLIDARITÉ ET CIVISME ». En juillet 2018, « Save Casablanca » a fait l'objet d'une importante couverture médiatique en dénonçant la pollution chronique des plages de la ville ([Barlamane](#), 26/08/2019 ; [L'infodurable.fr](#), 20/07/2018 ; [GEO](#), 18/07/2018).

C'est aussi en se mobilisant à travers les réseaux sociaux que les citoyens marocains se sont joints au mouvement international des marches pour le climat. En septembre 2019, l'AESVT, l'AMCCD, Greenpeace et la Fondation Heinrich Böll organisaient une marche à Marrakech le 20 septembre et de nouvelles à Casablanca, Fès, Rabat et Demnat le 27 septembre ([HuffPost Maghreb](#), 20/09/2019). De quelques centaines de personnes ([Jeune Afrique](#), 28/09/2019) à 8 000 participants selon l'AESVT y auraient pris part ([Medias24](#), 30/09/2019).

• DES PROJETS PORTEURS DE SOLUTIONS LOCALES AVEC LE SOUTIEN D'ACTEURS RÉGIONAUX • Avec le soutien de programmes et fondations internationales, de petites associations développent des projets innovants pour sensibiliser les citoyens, alerter les pouvoirs publics et proposer des solutions techniques originales.

L'association ZeroZbel est née de l'expérience d'un jeune marocain, Mamoun Ghallab, qui s'est lancé dans une transition personnelle vers l'adoption de bonnes pratiques de consommation et de gestion des déchets. Son initiative ZeroZbelXperience est d'abord soutenue par le programme européen SwitchMed et donne finalement lieu, en 2016, à la création d'une association à part entière. Depuis, l'association s'est illustrée en lançant l'alerte sur l'échec de la loi Zero Mika (cf. partie 2), ou en réalisant en septembre 2018, avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll, 40 bénévoles et 6 associations une analyse des déchets solides collectés sur 26 plages marocaines. Ce sont au final 36 000 déchets qui sont collectés, soit 35 déchets et 180 micro-déchets par mètre carré en moyenne, composés en premier lieu par des bouchons en plastiques (18 %) et des filets de pêches (13 %) ([HuffPost Maghreb](#), 13/09/2018).

L'Association du Docteur Fatiha (ADF), localisée à Berkane dans le Nord-Est du Maroc, œuvre de son côté à l'autonomie économique des femmes via l'entrepreneuriat social et environnemental. En 2006, Haïza Hajji, présidente et fondatrice d'ADF, créait la coopérative Ifassen pour former des femmes de la région au recyclage du plastique dans la création artisanale de sacs, paniers et objets de décoration. Aujourd'hui en 2019 l'association emploie plus de soixante femmes à travers trois coopératives, et recycle plus de 51 000 tonnes de plastiques par an. L'initiative a depuis reçu une large reconnaissance et de multiples prix, le soutien de SwitchMed et du PNUE ([L'Économiste](#), 22/04/2019).

Par ailleurs, de grandes ONG internationales apportent un soutien de poids aux initiatives locales. **La Fondation Heinrich Böll**, ou **la Fondation Surfrider** qui lutte pour la protection des littoraux et milieux marins, sont implantées au Maroc et s'appuient sur des antennes locales pour porter ou accompagner des projets citoyens, et assister les pouvoirs locaux dans l'atteinte de leurs objectifs. Ainsi en 2018, les deux ONG ont lancé une enquête auprès de 102 ménages d'Agadir pour sonder leurs pratiques de gestion des déchets et les sensibiliser au développement durable. L'étude révèle une prise de conscience assez avancée parmi les répondants : un tiers des ménages y déclarent



s'appliquer à réduire le gaspillage, deux tiers pratiquer le tri à la source et 80 % se disent conscients des dangers véhiculés par les déchets. À partir de ces résultats, les deux ONG veulent mener un projet pilote de gestion des déchets ménagers avec la communauté urbaine, en publiant notamment un guide de bonnes pratiques et en sensibilisant les citoyens ([L'Économiste](#), 14/02/2019).

• **VERS UN RÔLE DE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ?** • Malgré le manque de concertation relevé dans la construction de certaines lois, il existe au Maroc un réseau d'ONG très influentes aux niveaux national et local qui contribuent à la formulation de recommandations pour alimenter les politiques publiques. Fondée en 1994, **l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT)** est un réseau de trente-huit sections locales et dix-huit centres d'éducation à l'environnement dans tout le Maroc. L'ONG est régulièrement associée aux échanges avec les parlementaires, les responsables provinciaux et régionaux et les élus locaux, lui donnant une influence réelle dans la formulation des politiques publiques de déchets.

Chaque année depuis 2014, **l'AESVT organise notamment une « Journée de capitalisation du projet "coproduction de la propreté" » (COPROD)**, en partenariat avec le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable (SEDD), le ministère de l'Éducation Nationale et autres ministères, et la collaboration d'acteurs locaux. Le projet COPROD utilise une approche civique pour associer les citoyens à l'amélioration de la propreté de leur cadre de vie et instaurer le tri sélectif. Les 22 sections locales y sont associées, et présentent aujourd'hui un bilan très précis de :

- 90 quartiers et 100 institutions scolaires associées ;
- 300 460 élèves et 29 009 familles sensibilisées ;
- 78 associations de quartiers et 1 424 formés
- 76 quartiers ont instauré le tri sélectif ([AESVT](#), n.d.)

La dernière édition des journées tenues les 21 et 22 janvier 2019 à Casablanca, a permis de présenter les résultats des expériences pilotes, les productions, les défis rencontrés ainsi que les enseignements tirés.

L'AESVT Maroc se mobilise plus spécifiquement pour la promotion d'un nouveau modèle de gestion des déchets. Dans le cadre de son projet « Pour une gestion efficace et optimisée des déchets au Maroc », **la section de Fès de l'AESVT a appelé lors d'une table ronde organisée en mars 2019, à une reformulation des termes de la loi N°28-00 sur la base de l'approche « le déchet est une ressource »**. Elle a formulé à cette occasion plusieurs pistes d'amélioration :

- L'instauration de l'obligation du système de tri et de collecte sélective des déchets pour certains types de déchets ;
- L'obligation de l'instauration du principe de la « responsabilité élargie du producteur REP » ;
- La généralisation du système des autorisations relatives à la gestion des déchets non dangereux d'une manière explicite ;
- La création d'un mécanisme institutionnel sous forme d'agence chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes nationaux de gestion des déchets et d'assister les collectivités territoriales et les industriels dans le domaine de la gestion durable des déchets. ([AESVT](#), 01/04/2019)

L'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD), regroupe depuis sa création en 2015 plus de 500 associations et réseaux d'ONG œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Soutenue par la GIZ, l'IRD, le PNUD ou encore GreenPeace, l'AMCDD compte aujourd'hui douze antennes régionales sur lesquelles elle s'appuie pour « *contribuer activement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques et territoriales* » ([HuffPost Maghreb](#), 07/05/2017). Lors d'une conférence organisée par l'Alliance sur

"*Quel choix pour la valorisation durable des déchets à Casablanca*", les participants se sont montrés très alarmistes, notamment sur la décharge de Médiouna, insistant sur le développement du recyclage, du tri à la source et de la valorisation des déchets.

Forts de leurs capacités de mobilisations respectives, ces grands réseaux marocains ont entrepris depuis peu de « capitaliser leurs expériences ». Ainsi l'AESVT et l'AMCDD sont à l'origine, avec la COVAD et l'Observatoire de protection de l'environnement et des monuments historiques de Tanger, d'un « programme de mobilisation nationale pour un nouveau modèle de gestion des déchets ménagers et assimilés », présenté en avril 2018 à Casablanca. Le programme comprend notamment un cycle de conférence et la production de guides écrits sur l'état du secteur au Maroc ; une campagne de communication et de mobilisation auprès de 5 000 associations et syndicats et 18 centres d'éducation à l'environnement à travers le pays ; la formulation d'un plaidoyer avec les parlementaires, les ministères et les communes. ([HuffPost Maghreb](#), 14/04/2018).

Enfin des initiatives ont cherché récemment à associer entreprises et ONG à la conception de documents locaux de planification. Par exemple à l'occasion des « Design Days Gestion et Valorisation des déchets » organisés par Essaouira Innovation Lab en juillet 2019 se sont réunis chefs d'entreprises, représentants d'ONG pour débattre deux jours durant des orientations à donner à une feuille de route régionale vers une Charte de gestion et de valorisation des déchets pour la province d'Essaouira. Un événement de concertation qui s'inscrit, selon les organisateurs, dans l'esprit des articles 12 et 13 de la Constitution de 2011 visant à associer la société civile et les ONG dans la construction des politiques publiques ([BTP News](#), 17/07/2019 ; [Le Matin](#), 18/07/2019).

CONCLUSION

En publiant ses premières orientations politiques sur les déchets en 2006 le Maroc partait d'assez loin, avec de grandes quantités de déchets laissés à l'abandon dans des décharges non-contrôlées. Le législateur et l'exécutif marocains ont fait preuve de volontarisme en adoptant de nombreuses lois, stratégies et plans de mise en œuvre pour structurer les filières de « tri-recyclage-valorisation » dans le cadre du développement économique et social du pays. En particulier, la valorisation énergétique des déchets semble avoir un bel avenir devant elle, bien qu'elle n'améliore pas le recyclage et s'alimente d'une production de déchets à la source encore en constante augmentation.

La COP22 et la couverture médiatique accrue des initiatives marocaines ont pu jouer un effet trompe-l'œil sur l'étendue des progrès du pays. En particulier, il existe un réel déficit de données, de suivi et de transparence permettant d'évaluer l'impact réel des initiatives au-delà d'annonces ponctuelles dans la presse. La création de 4C Maroc va dans ce sens, et les premiers affinages d'inventaires régionaux comme à Casablanca sont encourageants. Enfin, on note une mobilisation croissante des citoyens contre les nuisances causées par les faiblesses de traitement et de collectes, au travers d'associations locales ou de mobilisations spontanées sur les réseaux sociaux.

N'hésitez pas à réagir à cette fiche, et à nous signaler rapports et données complémentaires via l'adresse suivante : contribution@climate-chance.org



BIBLIOGRAPHIE

INITIATIVES

- GERES. [Chefchaouen, modèle de ville en transition énergétique](#)
[Initiatives Climat](#)
- 4C Maroc (12/06/2015). [Centrale biogaz de Fès](#).
- I4CE (08/12/2016). [Centre de traitement et valorisation des déchets – Commune de Kenitra](#)
- UNESCO (n.d.). [E-Recycling : une initiative environnementale](#). UNESCO Green Citizens

RAPPORTS, ÉTUDES ET LITTÉRATURE ACADÉMIQUE

- Climate Action Tracker (02/12/2019). [Morocco](#)
- World Bank (2018). [What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050](#).
- Zahrani, F. (2017). [Gestion des Déchets Ménagers au Maroc, Cadre réglementaire et Valorisation](#). PPT presentation. Université de Lyon, Master Risques et Environnement.
- Croitoru, L., Sarraf, M. (ed., 2017). [Le Coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc](#). Environment and Natural Resources Global Practice Discussion Paper N°5. World Bank.
- SweepNet, ANGED (2014). [Rapport sur la gestion des déchets solides au Maroc](#). Rapport publié par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
- AESVT (01/04/2019). [Analyse de la loi 28.00 relative à la gestion des déchets, du PNDM et des cahiers de charges de la gestion des déchets](#). Synthèse de recommandations. Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre
- Hamdaoui, S. (2017). [La régionalisation avancée au Maroc : entre lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement](#). Revue juridique de l'environnement, 42(3), pp. 425-442

PRESSE & COMMUNICATIONS

- Medias24 (30/09/2019). [Plus de 8.000 Marocains ont participé aux marches des jeunes pour le climat](#). Medias24
- Jeune Afrique, AFP (28/09/2019). [Maroc : manifestations à Casablanca et Rabat pour le climat](#)³. Jeune Afrique
- El Affas, A. (26/08/2019). [Décharge de Médiouna: Comment est gérée la période transitoire?](#) L'Économiste.com
- Moukrim, S. (26/08/2019). [Entretien avec Mouna Hachim : Save Casablanca » ou quand les Casaois tentent de sauver leur ville](#). Barlamane.com/fr
- Le Matin (18/07/2019). [Enclenchement de l'élaboration d'une Charte pour la gestion et la valorisation des déchets](#). Le Matin
- BTP News (17/07/2019). [BTP Maroc Gestion et valorisation des déchets.. Une pléiade d'experts, de chefs d'entreprises et de responsables en conclave à Essaouira](#)
- Jaouhari, M. (14/07/2019). [A Oum Azza, un modèle réussi de valorisation des déchets ménagers](#). La Vie Éco
- Chraïbi, S. (01/07/2019). [Trois ans après la loi Zéro Mika, où en sommes-nous ?](#) Tel Quel
- Bentak, M. (01/07/2019). [Valorisation des déchets. LafargeHolcim montre le chemin à travers Geocycle](#). LesEco.ma
- Amoussou, R. (24/06/2019). [Le groupe Suez mise gros sur le Maroc](#). Challenge.ma
- La rédaction (17/05/2019). [Le Plan climat du Maroc « dans sa phase d'achèvement »](#). atlasinfo.fr
- Idrissi, M. (13/05/2019). [Fès. Le tri des déchets débutera à la source](#). LesEco.ma
- Dref, N. (03/05/2019). [Assises de la fiscalité : Le gouvernement déterme son plan d'écotaxes](#). L'Économiste.com
- Huffpost Maghreb (30/04/2019). [Le Maroc aura 19 centres d'enfouissement et de valorisation des déchets d'ici la fin de l'année](#). Huffpost Maghreb
- Guissier, S. (12/03/2019). [Valorisation des déchets : Le Maroc a enfin sa stratégie](#). Aujourd'hui le Maroc
- Takouleu, J. M. (20/03/2019). [Maroc, Suez remporte un contrat pour la gestion des déchets de la NABC](#). Afrik21
- La rédaction (18/03/2019). [Changement climatique : Le Maroc dévoile ses mesures](#). L'Info Médiaire
- El Affas, A. (13/03/2019). [Casa-Settat: plus de 33 millions de tonnes de déchets/an](#). L'Économiste.com
- COVAD (01/03/2019). [LETTRE OUVERTE DE LA COVAD, L'AESVT, L'AMCDD ET L'OPEMHT](#). Industries.ma
- Ils (01/03/2019). [Déchets. Quel potentiel de valorisation au Maroc ?](#) LesEco.ma
- Idrissi, M. (18/02/2019). [Les prestations d'Ecomed impayées depuis 2015](#). LesEco.ma
- Belhouari, S. (14/02/2019). [Agadir: Un projet pilote pour la gestion des déchets ménagers](#). L'Économiste.com
- Takouleu, J.M. (13/02/2019). [Maroc : Veos pourrait bientôt lancer une usine de traitement des déchets médicaux](#). Afrik21
- Tali, K. (26/01/2019). [Modernisation du secteur de la gestion des déchets ménagers : La réforme porte ses fruits](#). Aujourd'hui le Maroc

El Kahlaoui, H. (18/01/2019). [Plus de 2,4 MMDH investis dans la gestion des déchets ménagers en 2008-2018](#). LesEco.ma

LeVertMa (16/01/2019). [L'AESVT Maroc se mobilise pour la promotion d'un nouveau modèle de gestion des déchets](#)

Alaoui, M. C. (04/01/2019). [Marrakech: Inauguration de la plus grande station de traitement de déchets du Maroc. Le 360](#)

La rédaction (04/01/2019). [Valorisation des déchets: Marrakech se dote du premier centre de tri](#). Le site Info

Zerrou, L. (24/01/2019). [Seulement 10% des déchets ménagers sont triés](#). Aujourd'hui Le Maroc

LNT, MAP (04/01/2019). Elalamy fait le point sur « Zéro Mika ». La Nouvelle Tribune

La rédaction (27/12/2018). Zéro Mika : le gouvernement va renforcer son arsenal législatif. TelQuel

La Nouvelle Tribune (26/12/2018). Berrechid : Démantèlement d'une fabrique de sacs en plastique

Lamkoutar, A. (26/11/2018). [Gestion des déchets : Le Maroc, vers une success story ?](#) Heinrich Böll Stiftung Rabat

Dref, N. (18/12/2018). [Changement climatique: Comment optimiser les retombées](#). L'Économiste.com

L'Économiste.com (16/12/2018). [Tanger : Suez mise sur les conteneurs enterrés](#). L'Économiste.com

Ibrahimi, K. (11/12/2018). [Décharge de Médiouna : cherchez la faille parmi les mafias du foncier](#). Le360

Ollivier, T. (23/11/2018). [A Casablanca, la vie est poubelle](#). Libération

Mas, L. (20/11/2018). [Au Maroc, une oasis luxuriante réduite à l'état de décharge sauvage](#). France 24

La rédaction (19/11/2018). [Gaz à effet de serre : Le Maroc se dote d'un système d'inventaire des émissions](#). L'Info Médiare

Kadiri, G. (13/11/2018). [Maroc : Médiouna, la décharge sauvage qui empoisonne Casablanca](#). Le Monde

Takoulev, J. M. (09/11/2018). [MAROC : le groupe Ozone inaugure un centre de tri de déchets ménagers à Fès](#). Afrik21. Modifié le 25/09/2019

A.T. (05/11/2018). [Déchets ménagers au Maroc : moins de 10% sont renouvelés](#). Medias24

El Aissi, N. (19/09/2018). [Déchets : Un gros potentiel gâché à Oum Azza](#). L'Économiste.com

Ouchagour, L. (08/08/2018). Environnement : La 3ème phase du programme national des déchets ménagers sur les rails. Aujourd'hui Le Maroc

La Matin (05/08/2018). [Le 4C Maroc lance un programme visant la mise en œuvre de la NDC Maroc](#). Le Matin.ma

Philippon, C. (20/07/2018). [Maroc : à Casablanca, les habitants se mobilisent pour une ville plus propre via les réseaux sociaux](#). L'Info Durable

Kadiri, G. (19/07/2018). Au Maroc, la difficile quête du « zéro plastique ». Le Monde

AFP (18/07/2018). [Au Maroc, des plages salies par les ordures](#). GEO

Oudrhiri, K. (29/06/2018). Le collectif Zero Zbel pointe les failles de l'opération Zero Mika. TelQuel

Ghallab, M. (27/06/2018). [« Zero Mika » : 2 ans après, tout reste à faire !](#) Heinrich Böll Stiftung Rabat

Le Matin (21/06/2018). [«Entreprises et changement climatique», thème au centre d'une rencontre régionale. Le Matin.ma](#)

Belhouari, S. (16/06/2018). [L'Économiste du Maroc : des pavés fabriqués à partir de déchets en plastique](#). Jeune Afrique

Zerrou, L. (23/04/2018). Déchets : De nouvelles modalités pour l'import et l'export. Aujourd'hui Le Maroc

HuffPost Maghreb (14/04/2018). [Déchets ménagers: Un nouveau modèle de gestion veut impliquer davantage le citoyen](#). HuffPost Maghreb

Turchet, T. (05/02/2018). [Dossier 3/3 : les combustibles solides de récupération issus des tmb, faire du neuf avec du vieux ?](#). Zero Waste France

Le360 (avec MAP) (30/01/2018). [Les chiffonniers, cette armée de lutte contre les changements climatiques. Le 360](#)

Ils (21/12/2017). [Changement climatique : Tanger prend position en Méditerranée. LesEco.ma](#)

AFP (14/11/2017). [Au Maroc, Chefchaouen, la ville bleue qui se veut verte](#). La Dépêche

La rédaction (15/11/2017). [Un front associatif mobilisé contre la décharge de Médiouna](#). Le Desk

Hansen, C. (13/11/2017). [Waste Management in Morocco](#). Ecomena.org

La rédaction (17/09/2017). [Collecte des déchets : Suez perd son contrat avec Casablana](#). La Tribune

Barroux, R. (19/08/2017). [La reconversion verte des chiffonniers de Meknès](#). Le Monde

Kh. K. (30/06/2017). [Le Coût de La dégradation de L'environnement au Maroc - Banque Mondiale. Médias 24](#)

El Hanafi, S. (23/11/2016). [Elimination et valorisation des déchets, l'exemple de Meknes. Médias 24](#)

Wenger, S. (08/11/2016). [Maroc : à Oum Azza, une décharge pionnière](#). Jeune Afrique

Chaudier, J. (17/10/2016). [Gestion des déchets au Maroc \(5/5\) : quand il faut faire une place aux chiffonniers](#). L'Usine Nouvelle

Chaudier, J. (12/10/2016). [Gestion des déchets au Maroc \(4/5\) : pas de solution pour les déchets dangereux](#). L'Usine Nouvelle

Chaudier, J. (07/10/2016). [Gestion des déchets au Maroc \(3/5\) : les décharges débordées par leur lixiviat](#). L'Usine Nouvelle

Chaudier, J. (05/10/2016). [Gestion des déchets au Maroc \(2/5\) : deux écotaxes sur les huiles moteurs et les pneus en préparation](#). L'Usine Nouvelle

Djama, N. (03/10/2016). [Gestion des déchets au Maroc \(1/5\) : seulement 48% des objectifs 2015 atteints à ce jour](#). L'Usine Nouvelle

ALM (16/07/2016). [Valorisation des déchets ménagers: Oum Azza, le nouveau projet de Lafarge Maroc](#). Aujourd'hui Le Maroc

Laramée de Tanneberg, V. (10/07/2016). [Importation de déchets au Maroc : Hakima El Haité s'explique](#). Journal de l'Environnement.

Djama, N. (02/09/2015). [Maroc : Fès s'éclaire au biogaz en valorisant ses déchets](#). L'Usine Nouvelle

L'Économiste.com (12/06/2014). [Agadir/Collecte des déchets. Le tri sélectif à la source](#). L'Économiste.com



TEXTES JURIDIQUES ET POLITIQUES

[La Constitution](#) (éd. 2011) du Royaume du Maroc

[Décret n°2-17-587 du 2 rabii II 1440 \(10 décembre 2018\) fixant les conditions et les modalités d'importation, d'exportation et de transit des déchets,](#) publié au B.O. n°6744 du 10 jourmada I 1440 – 17 janvier 2019. (p. 31)

[Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des déchets. Rapport de synthèse. Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable. Mars 2019](#)

[Stratégie Nationale de Développement Durable. Royaume du Maroc. Octobre 2017](#)

[Morocco First NDC. UNFCCC NDC Registry. Septembre 2016](#)

[Loi-cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable.](#) Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement. Mars 2014

SITES ET PAGES WEB

Pages Facebook

[Action Casa](#)

[Save Casablanca](#)

Sites officiels

[Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, Département de l'Environnement](#)

Ministère de l'Intérieur, [Portail National des Collectivités Territoriales](#)

CNIID - <https://www.cniid.org/> et Zero Waste <https://www.zerowastefrance.org/>

Ville d'Agadir: <https://www.agadir.ma/fr/index.html>

4C Maroc <https://www.4c.ma/fr>

CESE Maroc <http://www.ces.ma/Pages/Accueil.aspx>

[Surfrider Maroc - http://www.surfridermaroc.com/](http://www.surfridermaroc.com/)

[GIZ https://www.giz.de/en/html/index.html](https://www.giz.de/en/html/index.html)

Bruxelles environnement - <https://environnement.brussels/thematiques/air-climat/climat/financement-climatique-international>

Association GERES <https://www.geres.eu/fr/>

AESVT Maroc <http://www.aesvtmaroc.org/>

AMCCD <https://www.facebook.com/AMCDDOFFICIEL/>

Plan Maroc Vert <http://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert>

L'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) <http://www.amee.ma/index.php?lang=fr>

Investissement durables maroc <http://www.invest.gov.ma/?Id=24&lang=fr&RefCat=2&Ref=145>

Fondation Mohammed VI : <http://www.fm6e.org/>